

CG – PROPOSITIONS EN SUSPENS

Concerne: CG – 2026.06.10 - Proposition n°4 de Sandrine Noverraz, UO-PS, demandant au Conseil communal de créer un fonds alimenté par une taxe unique, à acquitter lors de la délivrance du permis d'habiter, dont l'objectif est de financer la création d'espace(s) de cotravail (coworking) (via l'élaboration d'un règlement de portée générale adopté par le CG);

Vote sur la transmission: 30 septembre 2026.

Organe responsable: Dicastère des finances: Julien Berthoud, Conseiller communal

Département des finances: Chantal Vasta, Cheffe de département

Dicastère Aménagement et Mobilité: Rodolphe Pilloud, Conseiller communal

Département technique: Pascal Genoud, Chef de département

- Proposition n°4 de Sandrine Noverraz, UO-PS, demandant au Conseil communal de créer un fonds alimenté par une taxe unique, à acquitter lors de la délivrance du permis d'habiter, dont l'objectif est de financer la création d'espace(s) de cotravail (coworking) (via l'élaboration d'un règlement de portée générale adopté par le CG;

Mme Sandrine Noverraz, UO-PS. De nombreux logements sont actuellement en construction et d'autres vont suivre. Parmi les habitants et habitantes qui s'installeront prochainement dans notre Commune tout comme une partie de ceux qui y résident déjà, nombreux sont les travailleurs indépendants et les télétravailleurs. Or, chacun ne dispose pas nécessairement de l'espace suffisant à domicile pour exercer son activité dans des conditions optimales. Dans ce contexte, la création d'espaces de coworking au centre de la Commune constituerait une réponse adaptée à ces nouveaux besoins tout en permettant de valoriser des surfaces commerciales vacantes depuis plusieurs années. Elle offrirait également la possibilité aux habitants de travailler directement sur leur lieu de vie sans devoir se déplacer quotidiennement vers Bulle ou Vevey pour accéder à ce type d'infrastructures. Ces espaces jouent un rôle important dans la vie locale. Ils encouragent les échanges professionnels, le partage de compétences et la constitution de réseaux. Ils contribuent aussi à rompre l'isolement que peuvent ressentir les indépendants et les télétravailleurs en proposant un cadre propice aux rencontres et aux interactions. Ils soutiennent également l'entrepreneuriat en facilitant l'émergence de projets, de collaboration et de développement de petites structures, renforçant ainsi le tissu économique local. En rapprochant les lieux de travail des lieux de vie, ils encouragent la mobilité douce, réduisent le trafic pendulaire et participent à la diminution des émissions de CO₂ liées aux déplacements quotidiens. La présence d'un tel espace contribue à renforcer l'attraction économique de la Commune en maintenant davantage d'activités, de compétences et d'initiatives sur son territoire. Ainsi, ce projet s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable et d'innovation territoriale en conciliant qualité de vie, cohésion sociale et dynamisation économique.

Pour concrétiser cette vision, l'UO-PS propose la création d'un fonds alimenté par une taxe unique à acquitter lors de la délivrance du permis d'habiter un logement. Ce fonds permettrait d'aménager des locaux existants afin de les adapter aux besoins du coworking. La gestion de ces espaces pourrait être confiée à un prestataire externe tout en assurant à la Commune un droit de regard sur la politique tarifaire. Les propriétaires ayant contribué au financement du fonds pourraient bénéficier d'un tarif préférentiel sur une durée à définir. Par cette Proposition, l'UO-PS souhaite

accompagner l'évolution des modes de travail tout en apportant une réponse concrète aux besoins de la population. Elle vise à valoriser les locaux existants, renforcer l'attractivité de la Commune et favoriser l'émergence de nouveaux espaces d'échange et de collaboration au service de toutes et tous.

Le Président. Le Bureau prendra connaissance de cette intervention et en préavisera la recevabilité sous son aspect formel.